

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 31 JUILLET 2006

Absents excusés : Claudine CHAMBE, Dominique SBRAVA.

Secrétaire : Nary KEO KOSAL.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de Jean-Claude BUYER, Maire,

ADOPTE après lecture le procès verbal en sa séance du 26 Juin 2006.

MARCHE « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Monsieur le maire nous présente le résultat de l'audition des 4 sociétés (SDEI, GINGER, SOGEDO et VITA) qui a eu lieu à CHASSAGNY le 10 juillet 2006.

Les critères de sélection se portent sur le mode de travail, la mise en œuvre, les réponses aux questions et le coût de la prestation.

- Les critères sont :
- C1 : Contrôle des prescriptions émises dans le permis de construire
 - C2 : Contrôle de la réalisation
 - C3 : Contrôle des installations existantes
 - C4 : Contrôle complémentaire, contre visite
 - C5 : Contrôle des installations expérimentales
 - C6 : Contrôle des rejets

Résumé de l'audition :

- SDEI : présentation sur support vidéo,
- SOGEDO : même approche que la société SDEI
- VITA : nouvelle petite entreprise de 2 personnes qui connaissent bien leur sujet. Au point de vue technique, ils ont bien répondu aux questions
- GINGER : la présentation a été effectuée par 2 ingénieurs et un technicien. Ils connaissent bien leur sujet.

La première audition n'a pas permis aux 5 communes concernées de prendre une décision. Il a été demandé aux 4 entreprises de revoir leur prix. Une nouvelle réunion a eu lieu le 18 juillet à la mairie de MILLERY.

Après examen les nouvelles propositions, les points obtenus par les entreprises ont les suivants :

- SDEI : 27 points,
- SOGEDO : 29 points
- VITA : 25 points
- GINGER : 27 points

A l'issue de cette réunion, les 5 communes ont retenu l'entreprise SOGEDO comme prestataire pour le marché du SPANC.

Le conseil approuve le marché du SPANC.

Délibération pour fixer le prix du repas du restaurant scolaire

Monsieur GRATALOUP informe sur la hausse des prix causée par les différents entités concernées (Entreprise qui prépare les repas, transporteur des repas, personnels de surveillance...). En tenant compte de ces différentes hausses, le prix du repas revient à 3,94€ auquel il faut ajouter différentes charges non encore chiffrées (téléphone, médecine du travail,

fournitures diverses. N'entrent pas dans ce coût le personnel de service mis à disposition par la Commune, ni l'ensemble des fluides (eau, électricité, chauffage, assainissement)

Après comparaison et analyse, le conseil décide fixer le prix du repas du restaurant à **4,10 €** pour l'année scolaire 2006-2007.

Délibération pour modification de la compétence voirie transférée à la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)

Le conseil a délibéré pour ajouter à la compétence voirie à la COPAMO la totalité des entretiens voirie (curage des fossés, taille des haies, fauchage) en ce qui concerne les voies communales classées.

PROJET LOTISSEMENT (La Fondelys)

a) Proposition maîtrise d'œuvre du cabinet ATLAS

Monsieur le maire fait un résumé sur la proposition maîtrise d'œuvre du Cabinet ATLAS pour les points suivant :

- Mission géomètre (établissement des plans, documents officiel):
820€HT par lot → 2460€HT pour 3 lots
- Mission urbanisme (montage documentation administrative):
420€HT par lot → 1260€HT pour 3 lots
- Mission de maîtrise d'œuvre :
930€HT par lot → 2790€HT pour 3 lots

Le conseil donne son accord pour retenir le Cabinet ATLAS.

b) Projet

Monsieur le maire informe de la venue courant juillet 2006 de l'organisme SEMCODA pour faire un état de lieu du terrain des Grandes Bruyères et présenter un premier projet pour un lotissement groupé. Ils ont pu relever des contraintes dues au terrain ...Ils reviennent pour le mois de septembre.

BATIMENT DES RELIGIEUSES

Monsieur le maire présente l'ébauche proposée par le Cabinet ASUR de la découpe en 4 lots de l'ancien bâtiment et de son estimation sur l'assainissement, l'électricité, l'eau, les ouvertures, l'aménagement de la cour.

PERSONNEL DE LA COMMUNE :

Monsieur le maire informe :

Madame Chantal BESSON – ATSEM – a sollicité sa mutation pour Mornant où elle a été retenue pour un poste à l'Ecole Publique,

Un appel à candidature a été lancé pour la remplacer.

Mademoiselle Barbara BONNET a présenté sa lettre de mise en disponibilité. Cette lettre doit être revue.

Monsieur le Maire demande à la commission Jeunes d'étudier le profil de poste d'animateur pour l'Espace jeunes à partir de l'ébauche de Jérôme HENRY de la COPAMO, afin qu'il n'y plus d'heures supplémentaires qui ont un coût pour la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

Lampadaires du terrain de la Grande Bruyère :

Monsieur René FAYOLLE signale que les lampadaires du terrain de pétanque des Grandes Bruyères sont restés allumés de la veille, un lundi matin vers 7h00. Ce constat sera signalé à l'association de pétanque.

Antenne SFR :

Monsieur René FAYOLLE informe qu'il est anormal pour une commune qui a permis à SFR de mettre une antenne de téléphone mobile de ne pas pouvoir utiliser son téléphone mobile SFR. Par ailleurs il signale certains habitants de la commune ont eu des parasites sur leurs lignes, abonnés à d'autres opérateurs. Un courrier de la commune signalera ces questions à SFR. Voir comment améliorer cela.

Bâtiments :

Monsieur Joseph GONON a fait le point sur les travaux réalisés :

- Installation le 07 juillet 2006 d'une ligne téléphonique 04.78.81.79.03 au restaurant scolaire
- Réalisation des peintures de la classe 3 de l'école. Les intéressés peuvent remonter les tableaux ...au mur.
- Pour les huisseries, les travaux de peinture commenceront l'école au début Août 2006 et le reste à la rentrée.
- Le portail de l'école est commandé.
- **Il tient à signaler qu'il ne faut plus mettre des affiches sur les portes peintes de la mairie et de l'église afin de les garder propre.**
- Pour les contrôles des installations électriques, après avoir examiné les différents devis, la société VERITAS a été retenue. Le prix de sa prestation est de 835€HT. Les contrôles commenceront le 17 d'août 2006.
- En ce qui concerne les portes des garages au bâtiment des cantonniers, les contrôles électriques seront réalisés par le fabricant de ses portes pour un coût de 180€HT.
- Le réglage sonore de la salle des Fêtes a été réalisé.

Voirie :

Monsieur Didier CARRA informe que le Point à temps prévu pour les chemins a bien été réalisé (le lotissement, le Rantonnet partie haute ...). Christian PUIPIER va effectuer un passage à l'épaveuse pour les ambrosies en bordure des chemins ; des interventions pour dégager les chemins de la terre entraînée par les orages.

Fleurissement :

Monsieur Pierre TARGE informe que les maisons fleuries ont été visitées. Bien peu de particuliers ont fait un effort pour le fleurissement. Il a reçu le Jury du concours « villages fleurie ». Les membres du Jury trouvent que Rontalon est un joli village

Bilan de la Cantine :

Madame Bénédicte GUILLON nous fait part du bilan de la cantine pour la période 2005-2006 :

- Nombre total de repas pris → 5546 repas (6384 en 2004-2005)
- 5786 Tickets repas vendu → 23144€
- Remboursement des tickets non utilisés → 740€
- Recettes → 22404€
- Dépenses → 20640,07€
- Reste → 1763,93€

A la rentrée, la chenille Pédibus, pour se rendre à l'école, continue. Les personnes qui s'en occupent demandent à la Mairie son accord pour poser les panneaux d'indications.

Comité Emploi intercommunaux :

Madame Jacqueline MONS fait part des préparations de la journée du 14 novembre 2006 à CHASSAGNY.

Mission locale : la fréquentation est plutôt féminine. Une fille et quatre garçons de RONTALON (niveau BAC) ont pris des renseignements.

L'annuaire des entreprises est en cours de révision.

Pour le forum des emplois : 78% des visiteurs ont 18 ans.

Prochaine réunion : septembre 2006.

Inauguration de la salle des Fêtes du 30 septembre 2006 :

Monsieur le Maire organise une réunion vers la fin du mois d'août 2006 afin de mettre en place un groupe de travail pour la préparation cette inauguration.

Plan canicule :

Monsieur le Maire informe que la préfecture demande à chaque commune de désigner 2 personnes pour le plan canicule. Pour Rontalon, ce sera Madame Bénédicte GUILLON et Monsieur Georges GRATALOUP.

Recensement 2007 INSEE :

Monsieur Frédéric CHARRET sera le délégué coordinateur.

Monsieur le Maire clôt la séance.